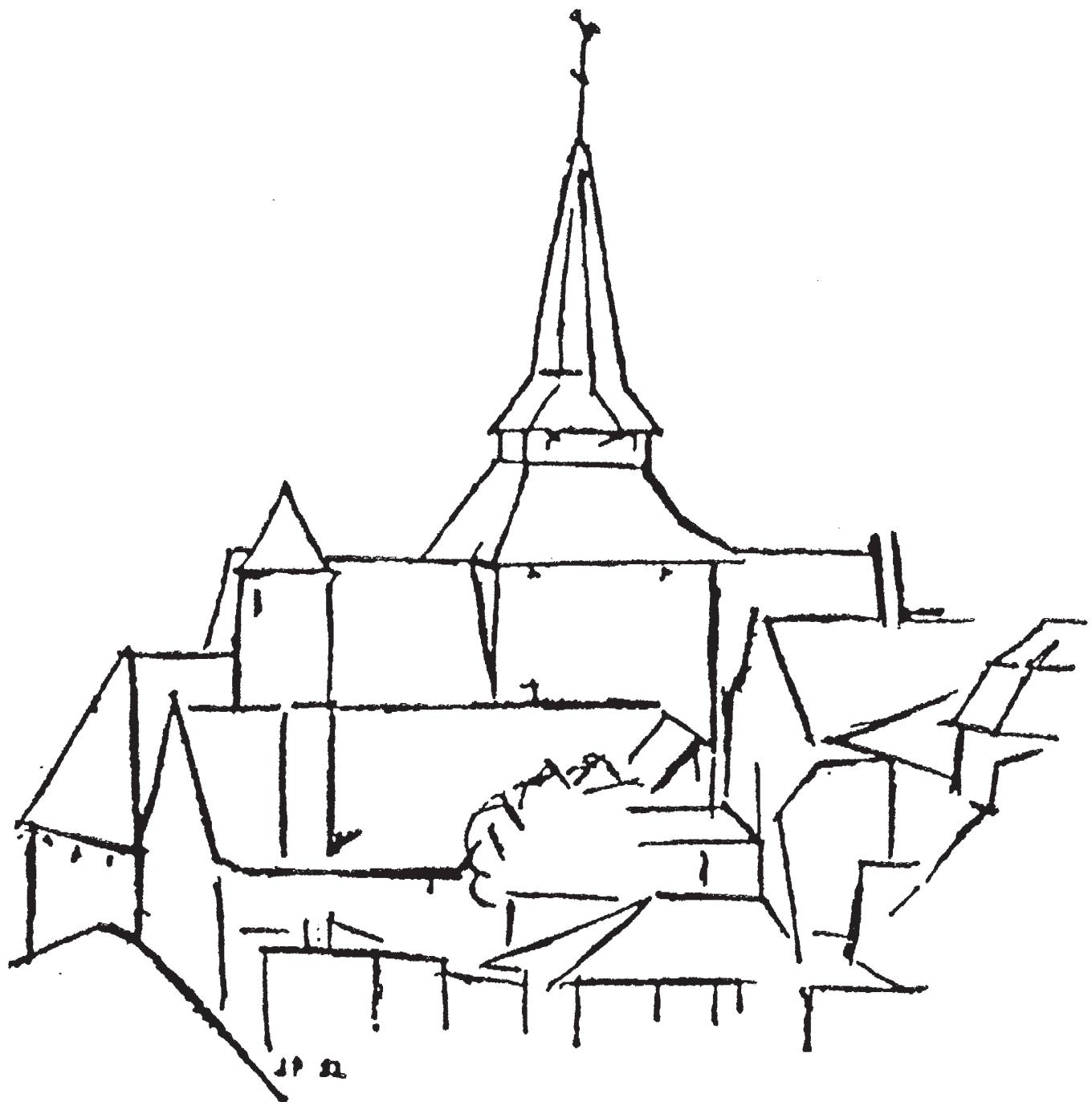


LA PASSERELLE



BULLETIN D'INFORMATION DE LA CELLE-DUNOISE

N° 103 - HIVER 2015

SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
Les travaux du Conseil municipal	4
État civil, merci à nos bienfaiteurs	15
Le Pays Ouest Creuse, acteur du développement local	16
La Comcom du Pays Dunois communique	18
Témoignage, résistance à la Brande	21
Amélioration de l'habitat	22
Billet d'humeur, billet d'humour	23
Gros plan sur...	24
Inauguration de la Maison médicale	26
La fête de la lumière	27
La vie des associations	28
Calendrier des manifestations	32

Mairie de La Celle-Dunoise
1, route des peintres
23800, La Celle-Dunoise
Tél : 05 55 89 10 77, Fax : 05 55 89 20 29
Courriel : mairie@lacelledunoise.fr

Le site internet de la Celle-Dunoise est mis à jour régulièrement avec de nouvelles informations. Soyez nombreux à nous rendre visite :
<http://www.lacelledunoise.fr>

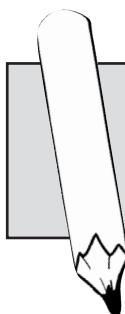
La Passerelle est ouverte à tous. N'hésitez pas à déposer vos propositions d'articles ou suggestions à la Mairie avant le 15 mars.

Directeur de la publication : Claude Landos

Comité de rédaction :

Responsable : Ghislaine Cerclay

Membres : Isabelle Évrard, Josiane Garnotel, Catherine Godin, Michel Minaret.



**La Passerelle recherche des dessinateurs humoristiques,
si votre crayon vous démange,
contactez-nous.**

Le mot du Maire

Bonjour à Tous,

Je profite de cette nouvelle Passerelle pour vous adresser à Tous les vœux de l'équipe municipale pour 2015.

Ces quelques mois passés depuis les élections ont été très occupés, par la mise en route de notre nouvelle équipe dans la gestion quotidienne de la commune et le travail en lien avec la ComCom du Pays Dunois et le Pays Ouest Creuse. (POC)

Merci encore à l'ancienne équipe pour les projets que nous avons continué à porter :

Maison Médicale ouverte fin juin et inaugurée en présence d'une centaine de personnes le 10 décembre ; Maison d'accueil pour les personnes agées ouverte cet été pour moitié (3 résidants et une famille d'accueil) et qui va recevoir début 2015 trois nouveaux pensionnaires et une deuxième famille. Bienvenue à Tous.

Le diagnostic de l'assainissement du bourg suit son cours et le dossier rénovation de l'église avance. Voilà pour la continuité des projets.

Mais, nous travaillons aussi pour l'avenir dans une réflexion sur le tourisme et les activités de nature avec la ComCom et le POC, et comme nous l'avions annoncé, sur le développement durable dans les perspectives de l'Agenda 21. Ces dynamiques ont pour but d'améliorer notre cadre de vie, le rendre plus agréable et de maintenir et développer des services afin que la commune reste vivable à tous les âges et que sa population se maintienne ou se développe... Maintenant quels échos avons nous reçu de notre action ?

Vous nous avez écrit de nombreux courriers d'encouragement, parfois accompagnés de chèques...

Merci à vous de cette marque de confiance, merci de vos propositions, de votre aide. Nous sommes à l'écoute de toutes les idées et suggestions... Nous avons aussi reçu une lettre très critique, mais anonyme. Nous l'avons lue avec intérêt considérant les points négatifs énoncés, regrettant simplement l'anonymat de son auteur. Toute différence de vue peut être utile...

Certains d'entre vous demandaient des comptes rendus complets des conseils municipaux : c'est chose faite avec ce numéro. Mais je pense qu'il faudra trouver un équilibre dans l'espace disponible, entre des informations légales éventuellement rébarbatives et d'autres plus vivantes concernant votre quotidien... en sachant que les comptes rendus des conseils sont disponibles à la mairie et sur les panneaux d'affichage des villages (et sur internet).

Nous sommes avec vous, dans la construction de notre avenir à tous, faisons qu'il soit le meilleur possible !

Claude Landos

Les travaux du Conseil municipal

Réunion du 26 septembre 2014

Le vingt-six septembre deux mille quatorze, à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Celle Dunoise légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Claude Landos, maire.

Etaient présents : M. Claude Landos, Mme Michèle Dupoirier, M. Pascal Lemaître, Mme Catherine Godin, M. Michel Minaret, M. Cathal Quigg, MM. Laurent Barrège, Sylvain Mauchaussat, Nicolas Deuquet, Mmes Isabelle Evrard, Ghislaine Cerclay, MM. Alain Serret, Philippe Nadal.

Mme Brigitte Guinot est excusée et donne procuration à M. Philippe Nadal.

Mme Isabelle Evrard est élue secrétaire de séance.

M. le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 10 juin 2014 qui est approuvé à l'unanimité.

A la demande de M. le Maire, plusieurs points sont rajoutés à l'ordre du jour : retrait de la commune de Vigeville du SIERS, demande d'achat d'un bien de section et d'une partie de chemin à la Gilardièvre, amendes de police 2013, parcelle des Chantadoux, délégués et représentants de la Communauté de communes du Pays Dunois : CLECT, commission accessibilité, référent transport, syndicat mixte Emile Goué.

1 - S.I.E.R.S :

• Retrait de la commune de Vigeville du SIERS

Des explications sur les raisons de ce retrait ont été demandées auprès du SIERS. Cette demande de retrait est issue d'une anomalie survenue en 2007 entre la commune de Vigeville et le SIERS. M. le Maire précise que le Comité syndical du SIERS ne s'oppose pas à ce retrait.

Après avoir procédé au vote, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le retrait de la commune de Vigeville, une délibération sera prise dans ce sens.

Madame Ghislaine Cerclay arrive en cours de séance.

• Nouveaux statuts

M. le Maire donne lecture des nouveaux statuts du SIERS qui change de dénomination et s'appellera désormais EVOLIS 23 (Syndicat d'Aménagement Durable).

M. le Maire attire l'attention de l'assemblée sur les points suivants :

- concernant le transfert de nouvelles compétences de la collectivité celles-ci peuvent être limitées à 6 ans (limitation dans le temps)
- la compétence assainissement non collectif est élargie pour permettre l'aide éventuelle aux réhabilitations

M. le Maire demande aux deux élus municipaux, Michel Minaret et Sylvain Mauchaussat, représentant la collectivité au sein du SIERS, s'ils ont des informations complémentaires à donner.

M. le Maire procède donc au vote et les nouveaux statuts du S.I.E.R.S sont votés à l'unanimité par le Conseil municipal.

2 - Rentrée scolaire 2014 :

Mme Michèle Dupoirier renseigne sur la rentrée scolaire 2014 qui s'est déroulée dans de bonnes conditions et se réjouit du bon contact qu'elle a eu avec les nouveaux professeurs d'école, titulaires de leurs postes à la Celle Dunoise. Mme Aurélie Le Bras, en charge de la classe des CE1-CE2, occupe également la fonction de Directrice et Mme Béatrice Duquéroy enseigne auprès de la classe des CM1-CM2. L'ef-

fectif est de 15 élèves en CE1-CE2 et 18 élèves en CM1-CM2. M. le Maire précise à l'assemblée qu'une présentation plus détaillée sera faite sur la rentrée scolaire dans le prochain bulletin municipal. M. le Maire émet le souhait d'organiser une rencontre avec la nouvelle équipe enseignante afin d'instaurer une dynamique commune.

• Mise en place de la réforme des rythmes scolaires : temps de travail de l'adjoint d'animation

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires se déroule comme convenu, les activités périscolaires confiées au Centre de Loisirs du Pays Dunois semblent approuvées par les enfants. Ces activités périscolaires ont lieu deux fois par semaine, les mardis et vendredis, se décomposent en séance d'1h30 chacune. Le temps de travail de l'Adjoint d'animation a évolué puisqu'elle encadre les enfants pendant les temps d'activités périscolaires et gère également la garderie scolaire le mercredi matin. Son temps de travail annualisé qui était fixé à 12/35^e passe désormais à 15.5/35^e. Il est donc nécessaire d'entamer des formalités afin de supprimer son poste actuel et de créer un nouveau poste incluant les modifications précitées. M. le Maire procède au vote et ces modifications sont validées à l'unanimité par le Conseil municipal, deux délibérations seront prises dans ce sens. Suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, une estimation du coût pour la commune des animations dispensées par le Centre de Loisirs du Pays Dunois est de 5000 Euros (reste à prendre en compte l'aide financière de l'Etat et la rétribution de la CAF).

• Transport scolaire : avenant à la convention de gestion

Au sein de cette convention de transport scolaire qui définit les modalités de gestion et notamment la part des frais répercutés auprès de la commune de Saint Sulpice le Dunois, figure le nom de l'ancienne employée municipale. Le Conseil municipal donne son accord pour apporter les modifications nécessaires, le nom de l'employé municipal ne figurera pas dans cette convention, on fera désormais référence à l'Adjoint administratif.

• Spectacle de Noël du R.P.I : coût et choix du programme

Le coût global du spectacle est de 500 Euros pour les deux communes. Il faut donc décider de la date du spectacle avec les enseignantes, celui-ci aura lieu à la Celle Dunoise. Mme Michèle Dupoirier se propose de contacter la compagnie Taïko pour connaître leurs disponibilités, Mme Ghislaine Cerclay transmettra par mail au secrétariat une liste de compagnies ou d'associations susceptibles de convenir.

• Médiathèque : convention avec la BDP :

Convention à renouveler pour 2014 permettant aux élèves de la Celle Dunoise de se rendre à la médiathèque de Genouillac, il est précisé que c'est la Bibliothèque Départementale qui a orienté l'école vers cette structure qui dispose d'un animateur habilité à travailler avec les enfants. Le Conseil Général de la Creuse prend en charge les déplacements, pour 2013 celui-ci représentait 137 Euros le déplacement aller-retour. Les écoles ont droit à trois déplacements par année civile.

Après avoir procédé au vote, le Conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette dite-convention pour 2014.

3 - Personnel communal :

Mme Catherine Godin, indique que depuis le 11 juillet 2014, l'adjoint technique 2^{ème} classe en charge de l'entretien des bâtiments communaux et des hébergements touristiques est sous contrat jusqu'au 31 octobre prochain. Mme Godin soumet l'idée de proposer à nouveau un contrat à durée déterminée à cet agent afin que l'on puisse juger pleinement de ses capacités à remplir ces nouvelles fonctions, Mme Godin précise que cette personne est volontaire et déterminée. Cependant il est urgent de prévoir son remplacement, pendant son jour de repos hebdomadaire (samedi ou dimanche) ainsi que pendant ses congés ou absences. Il est demandé d'expliquer les tâches qui incombent à l'agent travaillant le di-

manche : entretien des toilettes publiques et entretien des hébergements touristiques (départs possibles les dimanches à compter du 31 octobre). Plusieurs solutions sont proposées :

- faire intervenir les employés communaux le dimanche
- réaménagement des horaires de travail de l'agent en charge de l'entretien afin de reporter son travail du dimanche au samedi soir
- mutualisation d'un agent avec une autre commune environnante

La situation de l'Adjoint technique en arrêt longue maladie est évoquée et il est envisagé de se renseigner auprès du Centre de Gestion de la Creuse afin de voir si le dossier de cet employé peut passer en Commission de réforme (cet emploi étant toujours comptabilisé dans les effectifs). Mme Godin propose de se rapprocher du Centre de Gestion de la Creuse afin d'obtenir des informations.

4 - Biens de section aux Granges et à la Gilardière :

- aux Granges : M. le Maire informe l'assemblée du souhait de M. Thierry Pinaud d'acheter un bien de section situé au village les Granges, des explications concrètes sont données sur la situation du terrain. Celui-ci constitue une superficie de 1733m², les Domaines ont estimé la valeur de ce terrain à 175 Euros. M. le Maire indique que les frais de bornage du terrain et les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur. M. le Maire procède au vote et à l'unanimité le Conseil municipal donne son accord et autorise l'organisation d'élections entre les sectionnaires de ce terrain.
- la Gilardière : M. le Maire informe que M. Debrosse souhaite acheter un bien de section dans le village de la Gilardière ainsi qu'une partie d'un chemin communal afin de construire un garage dans la continuité de son habitation. Il est indiqué que l'aliénation d'un chemin public est soumise à une enquête publique. Après discussion et vote, le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner son accord pour vendre le bien de section mais n'autorise pas l'aliénation d'une partie du chemin communal. Un courrier sera fait à Monsieur Debrosse afin de l'informer du refus de vente d'une partie du chemin et de savoir s'il maintient sa demande d'achat de bien de section.

5 - Travaux et bâtiments communaux :

- Assainissement non collectif : point sur l'étude diagnostic du réseau et de la station après la 1^{re} phase M. Pascal Lemaître donne les premières conclusions suite aux mesures effectuées cet été par le Cabinet Impact Conseil. La station d'épuration construite dans les années 1970-1972 est désormais obsolète, son exploitation devient difficile et dangereuse, de plus le site n'est pas sécurisé. Le Cabinet Impact Conseil a souligné la qualité du travail des agents municipaux afin d'obtenir le plus de rendement possible. Suite aux mesures effectuées, le réseau d'assainissement comprend 4.9 km pour les eaux usées et 1.5 km pour les eaux pluviales. Par temps de pluie, trop d'eau pluviale arrive dans le réseau, ce qui entraîne une surcharge de la pompe de relevage et celle-ci disjoncte. De plus, certaines canalisations sont en mauvais état, ce qui suppose qu'une réflexion dans sa globalité soit menée. Le Cabinet Impact Conseil rendra compte des nouvelles mesures prises courant novembre. Un dossier complet est disponible en mairie pour consultation.

- Eglise : point sur les travaux et subventions à prévoir sur le prochain budget

M. Pascal Lemaître indique que le permis de construire, déposé lors de la précédente mandature, est caduc depuis octobre 2013, cependant ce permis de construire conditionne l'octroi de subventions dans le cadre de la réhabilitation de l'église. L'architecte qui suit ce dossier accepte de redéposer un permis de construire pour un coût de 3281.26 Euros incluant les frais de montage du dossier, l'intégration de nouvelles mises aux normes, il se chargera également de l'appel d'offres auprès des entreprises. Il est précisé qu'une somme de 8000 Euros a déjà été engagée pour réaliser une étude de faisabilité. M. Pascal Lemaître doit dans le même temps faire déposer les dossiers de demandes de subventions et entamer des démarches auprès de la Fondation du Patrimoine pour la mise en place d'un mécénat

populaire. Si les délais administratifs sont respectés les travaux de réhabilitation devront débuter en septembre 2015 et seront réalisés en deux ou trois tranches.

Après vote, le Conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à engager les frais nécessaires à la réhabilitation de l'église.

- **Déneigement**

Le déneigement de la commune relève de la compétence des employés communaux qui interviennent également sur la route départementale suite à une convention signée entre la municipalité et le Conseil Général de la Creuse. Rien de changé pour l'instant.

- **Mise en accessibilité du bourg**

Information donnée concernant le recensement effectué par la DDT pour la Communauté de communes du Pays Dunois sur le nombre d'établissements accueillant du public qui feront l'objet d'une mise en conformité pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite : le restaurant Utopaille situé aux Chiers a été rajouté à cette liste.

- **Caveau communal : tarifs en euro**

Le règlement définissant les tarifs des redevances est établi depuis 1986, il convient désormais de fixer les tarifs en euros, c'est-à-dire à 38.11 Euros (les 3 premiers mois), 76.22 Euros (les 3 mois suivants) et ainsi de suite la somme doublant chaque trimestre. Le règlement stipule qu'aucune redevance n'est demandée pendant les trois premiers mois. Ce règlement relatif au fonctionnement du caveau communal mérite d'être retravaillé et mis à jour. Cette réflexion sera menée en partie avec M. Nicolas Deuquet en charge du cimetière.

6 - Redevance Télécoms 2014 : calcul de la redevance annuelle

Après calcul, le montant pour 2014 est fixé à 2737 Euros, celui-ci équivaut à la redevance annuelle d'occupation du domaine public auprès de l'opérateur des Télécommunications. Le montant de cette redevance est accepté à l'unanimité par le Conseil municipal.

7 - Maison d'accueil pour personnes en perte d'autonomie : participation au coût de la construction et cession du terrain

M. le Maire informe que deux personnes en perte d'autonomie ainsi qu'une famille d'accueil sont logées au sein de cette structure.

M. Pascal Lemaître informe que tout récemment une réunion de travail a eu lieu avec le M. le Président de Creusalis, M. le Directeur et l'ancien Directeur de Creusalis, M. Jean-Marie Sachet en tant qu'ancien maire, M. Claude Landos, Maire, M. Michel Minaret et Mme Catherine Godin. L'objectif de cette réunion était de définir les conditions arrêtées lors de la précédente mandature et donc les charges qui incombent à chacun. Il est clairement indiqué que la commune doit régler auprès de Creusalis un montant représentant 7.5% du budget total de la construction (appels d'offres comprises).

La commune doit également faire don du terrain à Creusalis. D'ici la fin d'année 2014, la donation de ce terrain doit se faire officiellement auprès de Creusalis, la commune doit donc s'acquitter d'une facture d'environ 46 000 € pour la construction de cet établissement.

8 - Comptabilité : Point sur les crédits consommés, décision modificative si besoin

Mme Catherine Godin propose de faire un point sur les crédits consommés pour l'année en cours.

M. le Maire rappelle que par délibération n°2013-07-11 la Commune de La Celle Dunoise avait décidé de l'acquisition à titre gratuit de la parcelle D 143. Pour intégrer ce bien à l'inventaire communal à sa valeur estimée de 30 €, les frais d'acte s'élevant à 604.08 €, il convient de passer des écritures d'intégration et de virements de crédits. Il propose donc la décision modificative suivante :

Investissement : Opération d'ordre – Valeur du Terrain

Augmentation de crédits – Dépenses Investissement			Augmentation de crédits – Recettes Investissement		
2111-041	Terrains nus	+30.00	10251-041	Dons et legs en capital	+30.00
	TOTAL	30.00		TOTAL	30.00

Investissement : Opération réelle – Frais d'acte

Virement de crédits – Dépenses Investissement			Virement de crédits – Dépenses Investissement		
2111	Terrains nus	+604.08	020	Dépenses imprévues	-604.08
	TOTAL	+604.08		TOTAL	-604.08

En effet, Monsieur le Maire fait le point sur la statue de la Vierge des Chantadoux. Il s'agit d'un élément du patrimoine de la commune. Le précédent Conseil avait décidé de mettre en sécurité la statue de la Vierge des Chantadoux qui était dans un oratoire non sécurisé. La statue avait donc été gardée quelques temps à la mairie et la famille Bertrand Mapataud a finalisé en Juillet dernier un accord donnant la Vierge et le terrain sur lequel se trouvait l'oratoire à la commune. Depuis, la statue se trouve en lieu sûr dans l'église. Une décision définitive pourra être prise avec l'aide des services de la conservation du patrimoine Creusois et les paroissiens cellois intéressés.

9 - Démission d'un conseiller municipal : remplacement auprès du SIAEP et du SIARCA et des commissions

Suite à la démission de M. Patrick Monnier, M. le Maire demande à l'assemblée que des élus se désignent pour le remplacer au sein du SIAEP et du SIARCA. Il est donc décidé de nommer M. Laurent Barrege titulaire et M. Claude Landos suppléant pour représenter la municipalité au sein du SIAEP. Pour siéger au sein du SIARCA, sont nommés titulaires Mme Ghislaine Cerclay et M. Nicolas Deuquet, Michèle Dupoirier est nommée suppléante.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité ces modifications.

Il convient également de nommer un responsable de la Commission Environnement. MM. Pascal Lemaître et Michel Minaret proposent de rattacher le volet Chemins ruraux (thème abordé en Commission Environnement) à la Commission Voirie. Après réflexion, il est entendu que le thème de l'environnement est une notion transversale et qu'il est préférable de mener une réflexion plus approfondie sur le fonctionnement de la Commission Environnement. Une réunion sera fixée prochainement sur ce point.

10 - Amendes de police

La commune va être bénéficiaire des amendes de police qui représentent la somme de 666.46 Euros (il s'agit des infractions survenues sur le territoire). Cette somme peut être utilisée en faveur de travaux de mise en sécurité si la commune en fait la demande dans un délai imparti et sous réserve de certaines conditions. Monsieur le Maire présente un devis de 1890.16 Euros pour des travaux d'aménagements sécuritaires qui est accepté à l'unanimité.

11 - Désignation d'élu(e)s délégués auprès de commissions à la Communauté de Communes du Pays dunois :

CLECT (Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées) : Catherine Godin et Pascal Lemaître
Commission accessibilité : Pascal Lemaître, titulaire et Laurent Barrège, suppléant.

Référent mobilité transport : Michèle Dupoirier

Syndicat mixte Emile Goué : Alain Serret titulaire, Philippe Nadal suppléant

Une délibération sera prise dans ce sens.

12 - Questions et informations diverses :

• Legs Mme Perin

Don à la commune du mobil home, situé au camping, qui appartenait à Mme PERIN. Il est proposé de transférer ce mobil home au hangar communal afin que les employés communaux disposent de sanitaires, d'une douche et d'un point d'eau. Un accord de principe est donné par le Conseil municipal, les élus référents se rendront sur place pour étudier les faisabilités de ce projet. Il est précisé que ce mobil home pourrait être installé à l'intérieur du hangar.

• Saison touristique :

Une information est donnée sur la fréquentation touristique de cette année qui est de manière générale en baisse par rapport à 2013.

Les recettes issues de la fréquentation des gîtes situés au camping des Sillons étaient de 15 952 Euros en 2013 et s'élèvent à ce jour à 11 197 Euros en 2014. Concernant le camping des Sillons, les recettes sont de 2 373.03 Euros à ce jour contre 3 859.18 Euros en 2013. Les recettes issues de la fréquentation du camping de la Baignade sont de 2 901.42 Euros contre 4 309.55 Euros en 2013. Pour les chalets mobiles, les recettes s'élèvent à 4 018 Euros à ce jour (auparavant les recettes étaient encaissées par le Syndicat des 3 Lacs). Il est signalé que ce déficit de fréquentation est général et ne concerne pas uniquement la commune de la Celle Dunoise.

Bilan sur la fréquentation du Point Information Touristique en 2014, les graphiques réalisés par Mme Catherine Godin, montrent, paradoxalement, une légère augmentation de la fréquentation par rapport à 2013 et renseignent sur les pratiques préférées des touristes.

• Divers :

M. le Maire indique que des entreprises ont été sollicitées afin d'établir des devis pour l'abattage d'arbres à risque situés au camping de la Baignade. Ces devis seront ensuite transmis à la Communauté de communes du Pays Dunois afin que celle-ci réalise les travaux.

Mme Ghislaine Cerclay demande si la municipalité souhaite à nouveau mettre en place des décorations dans le bourg pour les fêtes de fin d'année ainsi que la Fête de la Lumière le 21 décembre 2014. Le Conseil municipal donne son accord pour poursuivre cette action, Mmes Catherine Godin et Michèle Dupoirier sont chargées de piloter cette manifestation. Une réunion préparatoire à l'intention des bénévoles aura lieu le vendredi 17 octobre prochain à 20h30 à la salle polyvalente.

Le panneau d'affichage, installé au pied du pont dans le bourg, donne une mauvaise image de la commune d'un point de vue esthétique et dénote dans le paysage. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de faire enlever ce panneau.

• **Demande du GAEC Jolly / Tardivaud l'autorisation de drainer des terrains situés au-dessus des villages de Lonsagne et Marseuil :** le drainage de ces terrains est soumis à l'autorisation de la Police de l'eau à la DDT et n'est pas du ressort d'une décision communale. Ces travaux ont déjà été réalisés (après accord de la DDT) par des entreprises selon le désir des agriculteurs. Diverses rencontres ont eu lieu entre des membres du conseil et les agriculteurs ainsi qu'un responsable de la police de l'eau. Une répartition des effluents des fossés avait été faite par les anciens au moment du remembrement pour limiter les risques d'inondations des villages de Marseuil et Lonsagne en contrebas. Depuis un certain nombre d'exutoires ont été bouchés (volontairement ou pas) ou détournés ; ce qui pose à nouveau le problème des inondations en contrebas. Un surplus d'eau des drainages peut poser problème après des pluies violentes. L'équipe municipale a rencontré un spécialiste de la Direction Départementale des Territoires afin de trouver une solution pérenne à ce problème. Les riverains seront associés à la réflexion.

L'ordre du jour étant épousé la séance est levée à 00h30.

Réunion du 28 novembre 2014

Le vingt-huit novembre deux mille quatorze, à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Celle Dunoise légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Claude Landos, maire.

Étaient présents : M. Claude Landos, Mme Michèle Dupoirier, M. Pascal Lemaître, Mme Catherine Godin, M. Michel Minaret, M. Cathal Quigg, MM. Laurent Barrège, Sylvain Mauchaussat, Nicolas Deuquet, Mmes Isabelle Evrard, Ghislaine Cerclay, MM. Alain Serret, Philippe Nadal, Mme Brigitte Guinot.

Mme Brigitte Guinot est élue secrétaire de séance.

M. le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 26 septembre 2014 qui est approuvé à l'unanimité.

Les documents préparatoires à l'ordre du jour du Conseil Municipal sont accessibles et consultables à la Mairie de la Celle Dunoise, par tous les habitants de la commune.

1- Communauté de communes du Pays-Dunois :

• Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT)

Madame Catherine Godin, membre titulaire (Pascal Lemaître, suppléant) de la CLECT fait lecture du compte rendu de la réunion du CLECT du 1er octobre 2014 : il s'agissait d'évaluer les charges transférées par La Celle Dunoise suite à la dissolution du syndicat des 3 lacs pour fixation de l'attribution de compensation. Ce syndicat a été dissous au 31 décembre 2013 et le patrimoine a été réparti. C'est la Communauté de Communes des Pays Dunois qui a été destinataire du transfert des biens.

En 2014, la part de fiscalité reçue est de 158 948€ pour la Celle-Dunoise somme à laquelle il faut retrancher le montant des charges transférées soit 19 658€ (moins la participation 3 Lacs à déduire).

Le montant de l'attribution de compensation 2014 est de 159 948€ soit 147 370€ dont 140 000€ ont été inscrit au budget de la commune.

Vote : par 13 voix pour et 1 abstention le conseil municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 1^{er} octobre 2014, enregistré en Préfecture de la Creuse le 08 octobre 2014 sous le n° 023 -242320109-20141001-CLECT141001-2-AU.

• Retrait de la compétence transport

Monsieur le Maire fait état de la réunion du 9/10/2014 de la Communauté de Communes du Pays Dunois où il a été question d'une modification statutaire à propos de la suppression de la compétence « organisateur transport scolaire du collège ».

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays Dunois est l'organisateur de deuxième rang de ces transports, le Conseil Général étant l'organisateur de premier rang. Le rôle de La Communauté de Communes du Pays Dunois est de servir d'interface avec les usagers pour toutes les questions liées à l'organisation de ces transports. Or, le règlement départemental de plus en plus restrictif, n'autorise aucune modification, même de bon sens. De plus, le travail effectué sur le terrain par les services de la Communauté de Communes du Pays-Dunois n'est jamais pris en considération et c'est un coût financier important.

Monsieur Laurent Daulny Président de la Communauté de Communes du Pays Dunois a proposé de supprimer statutairement cette compétence et de laisser au Conseil Général l'entièr responsabilité de l'organisation des transports scolaires vers le collège.

La Communauté de Communes du Pays Dunois ayant approuvé à sa majorité cette proposition le Conseil Municipal doit maintenant se prononcer sur cette délibération. Monsieur le Maire fait état

d'exemples sur la commune : plusieurs démarches effectuées vers le Conseil Général qui n'a rien voulu entendre. Mais en se déchargeant de cette mission, on abandonne le rôle d'interface dévolu à la Mairie entre la population qui se doit d'être au service des usagers, et un service public, ici le Conseil Général.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré procède au vote :

Pour la suppression 10, contre la suppression : 2, absentions : 2

2 - Comptabilité

• Indemnités de conseil allouées au receveur municipal

Le Conseil Municipal examine l'état liquidatif faisant état du calcul de l'indemnité de conseil attribué aux receveurs municipaux qui sont au nombre de 2 pour la période 2014 (M. Philippe Darbon du 1/01 au 28/02/14 et Mme Ana Sofia Leite Costa à partir du 3/03/14) ; il est rappelé que cette indemnité n'est pas obligatoire et est encadrée par l'Arrêté interministériel du 16 décembre 1983 article 4 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

La délibération suivante est proposée aux membres du CM :

Le Conseil municipal décide par 13 voix pour et 1 voix contre :

De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,

D'accorder l'indemnité de conseil à Madame Ana-Sofia Leite Costa, au taux de 100% par an, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité.

D'accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73€ à Madame Ana-Sofia Leite Costa.

Votes : contre 1, pour 13.

• Autorisation de mandatements de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Monsieur le Maire explique que la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 portant amélioration de la décentralisation comporte un certain nombre de dispositions de nature budgétaire et comptable.

L'article 5 modifiant le 1^{er} alinéa de l'article 7 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 est complété par les trois phrases suivantes :

« En outre jusqu'à l'élaboration du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater, des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant de l'affectation des crédits. »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de donner son autorisation au maire pour engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2015, les dépenses d'investissement suivantes :

Budget Principal :

- Immobilisations Incorporelles :

Chapitre 20 : 5 491€

- Immobilisations Corporelles :

Chapitre 21 : 6 528€

- Immobilisations en cours :

Chapitre 23 : 152 967€

Budget annexe assainissement :

- Immobilisations Incorporelles :

Chapitre 20 : 7 500€

- Immobilisations Corporelles :

Chapitre 21 : 2 857€

- Immobilisations en cours :

Chapitre 23 : 1 075€

• Tarifs 2015

Lors de la réunion de travail des adjoints et compte tenu de la cohérence à apporter à cette décision, il est proposé de garder pour l'année 2015 les même tarifs que 2014, et de travailler en commission finances à des propositions équilibrées et argumentées qui seront présentées en 2015 (photocopies, garderie scolaire, cantine scolaire, concession cimetière, case columbarium, assainissement, salle de loisir, salle polyvalente, camping les Sillons).

• Points sur les crédits

Catherine Godin commente le document sur la situation budgétaire principal arrêté au 18/11/2014 et présenté au conseil municipal.

D'une manière générale, la situation financière est stable et équilibrée même si certains postes sont toujours délicats à évaluer.

À signaler les dépenses inhérentes au photocopieur qui ont augmenté.

Il s'agit d'un forfait qu'il est préférable de ne pas dépasser compte tenu des frais engagés si dépassement. Une discussion autour de l'intérêt ou pas de réaliser l'impression de la Passerelle ailleurs qu'à la Mairie, conduit le Conseil Municipal à vouloir identifier plus finement les raisons de cette augmentation de manière à décider du meilleur choix pour l'impression du bulletin municipal. Le copieur est un outil indispensable pour toutes les tâches administratives de la mairie, d'autant que la dématérialisation des documents entraîne une utilisation de l'appareil plus importante.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2014-06-02 par laquelle la commune de La Celle Dunoise s'est engagée à rembourser auprès de la Communauté de Communes du Pays Dunois la part des emprunts du Syndicat mixte des 3 Lacs suite à la dissolution au 31 décembre 2013. Pour 2014 la part du capital s'élève à 2 910.25€ et à 151.94€ pour la part des intérêts. Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante sur le budget principal afin d'ajuster les prévisions budgétaires :

Diminution de crédits – Dépenses Fonctionnement			Augmentation de crédits – Dépenses Fonctionnement		
022	Dépenses imprévues	- 200.00	661131	Charges d'Intérêts	+ 200.00
	TOTAL	- 200.00		TOTAL	+ 200.00

3 - Maison d'accueil familial pour Personnes Agées et Handicapées (MAFPAH).

Actuellement, deux personnes sont hébergées dans les locaux ; elles sont accompagnées par une famille d'accueil salariée par le centre hospitalier de la Souterraine. Deux autres personnes et une autre famille d'accueil sont prévues très prochainement : les problèmes d'humidité des locaux ayant retardé ces accueils sont maintenant réglés.

D'autres points majeurs de dysfonctionnement ont pu être dépassés grâce à la vigilance de la Mairie (plusieurs rencontres, suivi avec l'architecte, échanges de courriers avec les protagonistes)

• Convention de partenariat avec Creusalis « opération maison d'Accueil » :

- Mise en place d'une convention avec Creusalis et l'EHPAD. L'entretien des espaces verts prendra en compte la facturation des heures effectuées par les employés communaux.

- Participation financière :

Vente du terrain communal à Creusalis pour lequel une délibération est requise :

Délibération : Monsieur le Maire rappelle les délibérations n°2011-06-02 et 2011-02-12 concernant le projet de Maison d'accueil familial pour personnes adultes handicapées et notamment les modalités de participation de la commune de La Celle Dunoise. Les travaux sont achevés et la maison d'accueil fonctionne depuis cet été pour moitié.

Monsieur le Maire présente la convention de partenariat et le plan de financement établis par Creusalis. La commune de La Celle Dunoise s'était engagée à contribuer au financement de l'opération à hauteur de 7,5% du coût prévu des travaux ainsi qu'à céder le terrain sur lequel le bâtiment est construit.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la convention de partenariat telle que décrite par Monsieur le Maire ;
- accepte de céder le terrain à Creusalis pour un montant de 15000€ les frais d'acte étant à la charge de Creusalis ;
- s'engage à accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement de l'emprunt contracté par Creusalis nécessaire à l'opération ;
- s'engage à participer à hauteur de 7.5% du coût total TTC de l'opération hors foncier, soit : 762 500€ x 7.5% = 57 187€ payables en 2 fois;
- mandate à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Cette délibération annule et remplace les délibérations n°2011-02-12 et n°2011-06-02.

4 - Bâtiments communaux - Travaux

Monsieur Pascal Lemaitre fait le point sur les dossiers en cours :

Permis de construire de l'église représenté ; délai de 6 mois minimum ; la question du Mécénat sera évoquée lors du prochain Conseil.

La Drac a prorogé d'une année la subvention ; mais le montant ne sera pas révisé.

Rencontre avec un des responsables de la Fondation du Patrimoine qui nous aidera à monter un appel au public. L'appel d'offre aux Entreprises est prévu avant le mois d'août pour espérer un début des travaux en septembre, octobre.

(charpente, couverture, gouttières pour évacuer les eaux pluviales qui s'infiltrent dans les murs, protection foudre).

• Maison de santé :

L'inauguration est fixée le 10 décembre. La commune participera en partie au pot offert.

Certaines malfaçons doivent être modifiées.

Concernant le parking (5 ou 6 places), le devis du SIERS (compétence voirie déléguée au SIERS) proposé est de 2500€ HT, les employés communaux se chargeront de casser le mur qui entoure la stèle.

Concernant le déménagement et la réimplantation de la stèle, des devis sont en cours (SIERS et entreprises de la Commune), (déménagement et installation). La stèle sera implantée auprès de l'arbre de la liberté planté par les enfants de la commune en 1989.

• Contrôle dispositif d'alarme dans les salles communales et autres bâtiments communaux (cantine, salles de classes, base sport nature)

Monsieur le Maire explique que suite à la visite de la commission départementale des établissements recevant du public du 24 juillet dernier, il a été demandé plusieurs aménagements sécuritaires à la salle de loisirs. Des travaux ont été effectués sur l'alimentation électrique des prises de courant de l'équipement d'alarme. Il convient également de veiller à la vérification périodique des différents équipements de chauffe. Il en sera de même pour les alarmes des différents bâtiments communaux recevant du public (école, cantine, salles de classes, salle de loisirs, salle polyvalente, base sport nature) jusqu'à là contrôlées par l'employé communal. La vérification devra désormais être effectuée par un organisme accrédité. Un devis de Nogelec (408€) pour la mise en sécurité des blocs alarme et un devis de Socotec pour la vérification des alarmes (90€ par bâtiment) ont été reçus. Des devis supplémentaires et des précisions seront demandés afin de pouvoir comparer les prix. Des renseignements seront pris afin de savoir ce qu'il doit être fait en matière de contrôle sécurité pour le bâtiment du Clopier et la mairie.

• Travaux conduites eaux pluviales à Villemore

Les propriétaires du château de Villemore ont fait état d'un tassement dans la cour de leur propriété. Les canalisations vieilles de 100 ans se sont effondrées. Ils demandent une participation à la Mairie pour remise en ordre des dégâts. Il est rappelé que le réseau de canalisations appartient au Château mais que les eaux usées des habitants de Villemore passent pas ces canalisations.

Des devis sont en cours (SIERS et entreprises de la Commune). Proposition est faite de se rapprocher d'un service juridique pour connaitre la responsabilité communale dans ce genre de situation.

5 - Questions et informations diverses

Renonciation de l'exercice du droit de Préemption de la commune au profit du bien cadastré D 1210 des élus du Conseil Municipal

• Courrier de monsieur Débrosse suite au refus de vente d'une partie du chemin à la Gilardière

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de monsieur Débrosse.

Après discussion et échanges de points de vue sur cette situation, il est décidé de ne pas rendre privé ce chemin. En effet, les projets d'aménagement du paysage et les perspectives touristiques à travers les plans intercommunaux portant sur les chemins de randonnée empêchent l'idée de privatisation de ces chemins.

• Résultat de la consultation des sectionnaires du village des Granges :

A l'unanimité tous les sectionnaires ont été d'accord pour vendre la parcelle

Le conseil municipal entérine les résultats du vote.

Le produit de la vente doit bénéficier aux Granges ; un courrier sera adressé aux sectionnaires demandant que chacun s'exprime sur la destination des 175€ de la vente. Des propositions peuvent être faites par la mairie.

• Fête des écoles et de la lumière

Les conseillers municipaux se rendront disponibles pour faire de ce moment un temps d'échange et de convivialité.

• Projet d'un musée Clergeau à la Celle Dunoise :

Mademoiselle Clergeau demande qu'une réponse du Conseil municipal soit donnée suite à sa proposition d'un musée Clergeau. Le Conseil municipal après en avoir débattu ne retient pas cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30.



Insolite...

Des animaux étranges ont été aperçus aux Granges, merci à Patricia Thomas de nous les avoir signalés.



État-civil

Naissances :

Perle Deuquet, le 06 octobre, de Sophie Durin et Nicolas Deuquet, le Bourg.
Fiona Quigg-Lesur, le 4 novembre de Elie Lesur et Cathal Quigg,
Le Poirier.

Décès :

Monsieur Daniel Masson (né en 1941), décédé le 31 octobre 2014.

Madame Edmonde Ducouret, épouse Lordot (née en 1919), décédée le 19 novembre 2014, inhumée le 27 novembre.

Madame Marie Blanchon veuve Lassare (née en 1920) décédée le 5 janvier et inhumée le 10 janvier.

Inhumations :

Madame Nelly Lacrocq (née en 1926), inhumée le 15 octobre (décédée le 09 octobre).

Monsieur Georges Lejeune (né en 1923), inhumé le 1er décembre (décédé le 28 novembre).

Madame Églantine Beauchet, veuve Guillo, inhumée le 27 décembre (décédée le 23 décembre).

Merci à nos généreux donateurs

L'équipe de rédaction de la Passerelle est heureuse de se joindre à moi pour remercier du fond du cœur toutes les personnes qui ont répondu à notre petite enquête sur les envois par courrier, accompagnant souvent leur réponse d'un don ou d'un petit mot.

Votre générosité et votre gentillesse nous encouragent en nous montrant votre attachement à ce bulletin. Encore une fois, merci à toutes et à tous.

Ghislaine Cerclay

Le PAYS OUEST CREUSE, acteur du développement local

Le Pays Ouest Creuse est la réunion des trois communautés de communes de Bénévent Grand Bourg, du Pays Dunois et du Pays Sostranien. C'est à cette échelle du bassin de vie que s'élabore un projet de territoire, dans les domaines du développement économique, écologique, culturel et social. Le Pays Ouest Creuse, c'est actuellement 26 160 habitants pour 44 communes.

Une stratégie de développement

Après une large concertation afin de fédérer les acteurs locaux autour d'une stratégie de développement territorial, 4 enjeux principaux ont été identifiés, puis détaillés :

- I. Créer les conditions d'un développement économique territorial
- II. Développer et affirmer une ruralité, marqueur d'identité territoriale
- III. Construire un territoire solidaire
- IV. Faire de la culture et du tourisme des leviers de développement local

Un contrat négocié avec la Région, le Département et l'Etat

Dans le cadre des politiques territoriales en Limousin, la fin de l'année est consacrée à l'élaboration des nouveaux contrats de cohésion territoriale pour la période 2015-2020. Ces contrats rassemblent les projets des collectivités du Pays dans les domaines du numérique, de la culture et des patrimoines, de la santé, des sports, du tourisme, de l'économie sociale et solidaire, des stratégies alimentaires et des circuits de proximité.

Ce contrat comprendra aussi deux volets transversaux : le pôle structurant de La Souterraine ainsi que la Vallée des Peintres considérée comme une des sept portes d'entrée touristiques régionales.

Un programme européen de développement rural : le Pays Ouest Creuse et le Pays Sud Creusois agissent ensemble

Fort de l'expérience concluante de l'actuel programme, le Pays Ouest Creuse et le Pays Sud Creusois ont décidé de renouveler leur partenariat pour la nouvelle génération de programmes européens LEADER. Auparavant plutôt centré sur les patrimoines locaux et la promotion des activités touristiques, le choix du POC a été d'élargir son champ d'intervention.

De nouveaux ateliers de concertation ont eu lieu en novembre, à La Souterraine, Bourganeuf, Pontarion, Aubusson et Dun-Le-Palestel afin de dégager des priorités et des pistes d'actions pour le futur programme. Par ce nouveau programme LEADER, il s'agira donc de «Construire un territoire actif, attractif et créatif valorisant ses ressources locales».

Le Plan Paysage

Après le diagnostic architectural et paysager en 2011 puis la mise en place de l'Université Rurale du Paysage en 2012 et 2013, le Pays s'est désormais engagé dans l'élaboration d'un Plan de Paysage. Un Plan de Paysage est une étude paysagère dont le but est d'anticiper l'évolution des paysages et de trouver les outils à mettre en place pour préserver le cadre de vie des habitants face aux besoins du territoire. Le thème du paysage est alors fédérateur et transversal, permettant d'aborder aussi bien l'urbanisme, le patrimoine, l'agriculture, l'économie, la biodiversité...

Le Pays souhaite fortement impliquer la population au cours de cette démarche. Il travaille actuellement à la constitution d'un groupe de suivi, dans lequel les habitants pourront exprimer leurs attentes et leurs idées quand à l'avenir du paysage, véritable bien commun et source de l'identité du territoire.

Pour participer à ce groupe, contactez le Pays Ouest Creuse
2 place Émile Parrain 23300 La Souterraine
05 55 89 69 23 ou archi-paysages@pays-ouestcreuse.fr

Le Plan Tourisme

Le Pays Ouest Creuse a aussi lancé une nouvelle étude sur la question du tourisme. Un groupe de travail, regroupant des représentants des collectivités, des offices du tourisme et des acteurs privés, a été constitué et a commencé à élaborer, à partir des logiques du territoire, une stratégie de développement touristique et de positionnement marketing. Par la suite, ce même groupe proposera un plan d'actions, en termes de structuration de l'offre touristique et de commercialisation.

Composition du Conseil Syndical

Président : Gérard Delafont ; Vice Présidents : Isabelle Mazeirat, Marie-Jeanne De Basquiat ; membres du bureau : Pierre Decoursier, Patrice Filloux, Jean-François Muguay, Jean-Claude Carpentier, Laurent Daulny, Daniel Forest, Didier Bardet, Thierry Dufour, Michel Navarre ; membres titulaires : Yves Aumaître, Michel Burille, Guy Dumignard, Martine Escure, Brigitte Jamot, Etienne Lejeune, Christian Petit, Micheline Saint-Léger, Josiane Vigroux-Aufort, Jean-Louis Bathier, Thierry Delille, Jean-Claude Dugenet, Hélène Faivre, Didier Lavaud, Jacqueline Dedet, Jean-Bernard Quinque, Jean-François Le Bon, Raphaël Maumy, André Mavigner.

Le Président, Gérard Delafont

La Comcom du Pays Dunois communique :

2014: l'année de l'aboutissement des projets

- L'Hôtel Lépinat, Centre d'interprétation à Crozant



Certains projets demandent des années de travail avant d'aboutir, au regard de leur complexité mais aussi de la recherche des financements. Ce fut notamment le cas de la transformation de l'ancien Hôtel Lépinat, acquis en 2008, en Centre d'Interprétation des Peintres de la vallée de la Creuse. L' « Hôtel Lépinat – Guillaumin et les peintres de la vallée de la Creuse » a ouvert ses portes le 14 juin 2014, après des années de recherches documentaires et de travail avec les musées, les associations locales, des experts locaux et extérieurs, suivies d'un an de travaux de réhabilitation et d'aménagement scénographique. Ce laborieux travail permet aujourd'hui au visiteur de s'imprégner de l'univers pictural de la vallée à l'époque des peintres impressionnistes et post-impressionnistes.

Outre l'ouverture au grand public, un travail de partenariat a été mené avec l'Éducation Nationale, afin d'accueillir des scolaires tout au long de l'année.

L'établissement est géré en direct par la communauté de communes.



L'opération a été subventionnée à hauteur de 76.16 %. Le reste à charge de la comcom est de 352 862€.

• Le parc d'activités de Chabannes

Dès 2008 la communauté de communes a souhaité se doter d'une zone d'activités artisanales et commerciales. Une réserve foncière de 9 ha a ainsi été progressivement constituée sur les communes de Dun et Saint-Sulpice, route de Guéret, en limite de l'agglomération de Dun-le-Palestel.

La zone est aujourd'hui aménagée sur la moitié de sa superficie. Cette première tranche comprend 9 lots de surfaces variables et adaptables. Une attention particulière a été portée à l'aspect paysager et une charte de qualité environnementale a été financée à 80 % par la Région.

Le projet est subventionné à hauteur de 58 %. Le reste à charge de la comcom ressort à 403 146€.

• Le dojo aménagé dans les locaux de La Palestel

Depuis 2011, l'ancienne usine de La Palestel accueille le club de judo qui rassemble aujourd'hui 40 jeunes licenciés de 6 à 14 ans, domiciliés sur le territoire.



Après 3 années passées dans une salle sommairement installée dans une partie des locaux, les jeunes judokas ont inauguré le 26 septembre une superbe salle spécifiquement aménagée pour la pratique du judo et autres arts martiaux.

Le projet engagé fin 2012 a bénéficié d'aides de l'Etat et du Conseil Général. Le financement supporté par la comcom ressort à 104 000€, soit 65 % du coût de l'opération.

Les projets inscrits au contrat de cohésion territoriale 2015-2020

L'aménagement du territoire implique l'inscription des projets envisagés dans une convention-cadre à l'échelle du Pays Ouest Creuse (POC). Les projets doivent répondre aux axes de développement choisis par les partenaires financiers (Région – Etat – Département).

Pour la Creuse, la vallée des peintres et la tapisserie d'Aubusson bénéficient d'aides spécifiques dans le cadre de projets transversaux. Le réaménagement de l'Espace Monet Rollinat est inscrit dans ce cadre.

Parmi les autres projets présentés dans le contrat de cohésion du POC, figurent la réhabilitation de la grande salle de l'usine « La Palestel » en salle multi culturelle, la labellisation du Centre de ressources en Maison Services Publics et son développement en centre de télétravail et co-working, une étude de préfiguration sur les Sports de pleine nature et la réhabilitation du petit patrimoine rural pour une mise en tourisme (projet global, chaque commune restant propriétaire et maître d'ouvrage des travaux de réhabilitation).

Numérique : une première étape dans la montée en débit

La phase pilote 2014-2015 du schéma directeur d'aménagement numérique piloté par DORSAL (dans laquelle s'est inscrit notre territoire), entre dans sa phase de réalisation. Les communes de Fresselines, Nouzerolles, La Chapelle-Baloue, Villard, et Maison-Feyne, aujourd'hui mal desservies verront une montée en débit appréciable, passant pour la plupart à + de 5 Mbits. La communauté de communes participe à la dépense à hauteur de 15 % soit 160 000€ environ. Le programme se poursuivra sur la période 2016-2020 pour les autres communes.

« Bourse au permis de Conduire »

L'opération « Bourse au permis de conduire » instituée en 2009 est toujours en vigueur : sous conditions de ressources et de motivation, elle permet aux jeunes de moins de 25 ans domiciliés sur le territoire de la comcom, qui n'ont pas les moyens de financer leurs permis, de bénéficier d'une aide pouvant aller jusqu'à 80 % de son coût. En contrepartie, ils doivent réaliser au sein d'une association ou d'une collectivité, une mission d'intérêt général d'une durée de 60 heures, librement choisie. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du secrétariat de la communauté de communes (05 55 89 12 03).

Comcom du Pays Dunois

Témoignage

Résistance à La Brande

Un témoignage en deux parties dont nous remercions M. Gérard Rolinat

La Brande, ou plutôt la Lande, une ferme oubliée et méconnue où se sont déroulés des faits historiques.

Ce lieu avait une autre particularité, pendant très longtemps, la ferme était alimentée en électricité par une éolienne dont j'ai vu les vestiges entre 1955 et 1960. Les bâtiments d'exploitation et la maison ont été détruits par un violent incendie autour de 1975. En pleine nuit, alerté, j'ai assisté à ce sinistre spectacle, impuissant en attendant les pompiers. Seule la porcherie a été préservée et transformée récemment en maison d'habitation. Le lieu, actuellement habité par la famille Delalande (coïncidence de nom) est très plaisant, agrémenté de 2 étangs.

Cette année 2014 où on commémore le début de la guerre de 14-18 et le débarquement des alliés sur les plages de Normandie le 6 juin 1944, des événements, quelques jours avant cette date, se sont produits dans cette ferme.

A partir de discrètes et rares bribes d'informations, j'ai retrouvé un ami, Marcel Aupetit qui m'a dévoilé le rôle du site et de ses habitants pendant la guerre de 39-45.

La famille Aupetit a séjourné au domaine de la Lande de 1938 à 1950 avec le statut de métayer ; le propriétaire était Monsieur Gorgeon de Lignaud, sur la commune de Lourdoueix-Saint-Pierre, charpentier-entrepreneur.

Depuis 1942, Monsieur et Madame Aupetit, conscients d'une politique instable et dangereuse, acceptèrent de devenir dans leur ferme, une plaque tournante de la Résistance.

Ils accueillaient dans leur grange des groupes de résistants d'une vingtaine d'unités qui séjournaient une semaine environ, la semaine suivante ils étaient remplacés par une autre formation et ainsi de suite jusqu'à la Libération. Ces jeunes hommes étaient encadrés et entraînés par un capitaine d'active mais aussi bijoutier à Bonnat, Monsieur Herry qui avait réussi à s'évader de l'armée régulière. Ces volontaires, enfermés toute la journée dans la grange, ne sortaient qu'au crépuscule pour participer à l'entraînement et diverses actions. Un mot de passe et quelques coups de poing dans la porte étaient les consignes pour recevoir les initiés.

Il fallait, en plus du danger de dénonciations, nourrir tout le monde, pétrir le pain et le faire cuire dans le four de la maison familiale. Raymond Goumichon, d'un village voisin, jeune apprenti dans le métier en était le maître d'œuvre. Quelques jeunes filles des environs, un peu curieuses des allers et venues sur le secteur étaient surveillées et rappelées au devoir de discrétion.

Il fallait aussi s'approvisionner de différentes denrées alimentaires avec tickets obligatoires et produits de réquisition sans parler d'acheminement d'armes. Une camionnette de la coopérative « La Marchoise » se chargeait discrètement et assez souvent de ce transport ; le directeur de cette entreprise étant Jean Ducher, lui-même résistant cellois bien connu. Le chauffeur du véhicule était Maurice Micat, originaire de la région.

Des parachutages d'armes et de munitions avaient souvent lieu sur une parcelle de terrain appelée les « quatre-vingt boisselées » 5 hectares environ, appartenant maintenant à la famille Pingaud de Villemore. Cette surface plane permettait ce genre d'opération, le bois des « Devints » à côté permettait une dissimulation rapide. Nous connaissons précisément un couvercle de conteneur d'armes qui protège actuellement le treuil du puits.

L'ami Marcel Aupetit, qui avait treize ans à l'époque, avait sous son lit dans la maison, un stock de munitions ; il en frissonne encore à l'idée du danger qu'il encourait...

G. Rolinat

***La suite de ce témoignage vous sera proposée
dans la prochaine Passerelle de printemps.***

Amélioration de l'habitat

Le **SIVU habitat** qui avait pour vocation les conseils et aides à l'amélioration de l'habitat, cesse son activité en 2015. C'est la Comcom qui reprend cette activité à partir du 01/01/2015 pour les nouveaux dossiers. Les dossiers en cours continueront d'être suivis par le SIVU au cours de l'année 2015.

Pour toutes questions sur les différentes aides
et les travaux éligibles,

s'adresser au service habitat de la Comcom du Pays-Dunois,
auprès de Sabine Brossat, animatrice-habitat au 05 55 89 07 07, du
mardi au vendredi ou par mail : habitat@paydunois.fr.

Billet d'humeur, billet d'humour...

Quand les fables se mêlent des poubelles !

« *Maître Corbeau, sur un tas perché
Tenait en son bec un papier,
Maître Renard, avec le ton agacé
Lui tint à peu près ce parler :
Hé ! Bonjour, Monsieur du Corbeau
Que faites vous avec ce détritus ! qui me semble si beau !
Sans mentir, si votre voiture
Regorge d'épluchures
Vous êtes le Phénix des hôtes de ces bois.
A ces mots le Corbeau se sentant déshonoré
Ouvrit le bec et laissa tomber cette saleté.
Le Renard s'en saisit et dit : Mon bon Monsieur
Apprenez que tout filou
N'est pas à l'abri de tomber sur un clou.
Le Corbeau, honteux et confus
Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus »*

Ces quelques mots issus d'une célèbre fable pour parler du dépôt sauvage, un réflexe compulsif, celui de jeter dont nous sommes tous témoin un jour. Le dépôt sauvage commence par la canette vide jetée sur le bord de la route en passant par les sacs, cartons, matelas, bidons abandonnés en pleine nature. Ne pas oublier que le moindre petit objet délaissé peut rapidement donner naissance à une décharge sauvage. Nos espaces publics tout comme les biens de sections n'acceptent pas ces trophées. Ces comportements ne sont pas acceptables et leurs auteurs peuvent faire l'objet de sanctions.

Ces détritus nuisent à l'image de la commune, renforcent le sentiment d'insécurité, les risques d'incendie et peuvent représenter un piège pour les animaux sauvages. Très souvent, les employés municipaux sont sollicités pour nettoyer ces sites et par conséquent les finances publiques sont mises à contribution.

Alors, arrêtons avec la maxime « tout ce qui se ressemble s'assemble » et plus concrètement dirigez-vous vers la déchetterie la plus proche de chez vous.

La déchetterie du SIERS située route de Maison-Feyne à Dun-le-Palestel, ou-

verte du mardi au samedi de 9h à 12h, accueille une grande partie des déchets qui ne sont pas collectés dans les circuits habituels de ramassage des ordures ménagères. Elle peut aussi recevoir les déchets des professionnels sous certaines conditions financières et techniques.

Pour plus de renseignements, contactez la ligne info déchets du SIERS au 05 55 89 86 06 ou consulter le site internet www.siers.fr.

Depuis quelques années, un autre réflexe peut être envisagé en contactant l'association Recyclabulle-ressourcerie pour le réemploi, située 33 route de Cher du Prat à Guéret (tél : 05 55 41 49 83).

Isabelle Évrard

Gros plan sur...

La Passerelle va à la rencontre des présidents d'associations et des acteurs locaux cellois. Après Monsieur Pierre Jouilleton, président de l'ACCA, c'est, en cette période de fêtes, à Mme Françoise Demonja, présidente du Comité des fêtes que j'ai posé mes questions.

Le Comité des fêtes provient de l'ancien Syndicat d'Initiative qui organisait, entre autres, des pièces de théâtre dans la salle paroissiale.

Mme Demonja en est la présidente depuis octobre 2012. Elle succédait à Monsieur Alain Dupoirier, Monsieur René Pipier en 1998 et M. Jeannot Turbat en 1996. D'autres présidents ont marqué le Comité comme René Vergne, Pierre Dhéron, cette liste étant loin d'être exhaustive.

Le Comité des fêtes est une association loi 1901, dirigée par un bureau composé à ce jour de 5 personnes. Toutes ses activités reposent sur la bonne volonté des personnes qui viennent donner un coup de main. Pour l'heure, c'est une vingtaine de ces bénévoles qui assurent, régulièrement ou de façon ponctuelle, en fonction de leurs disponibilités mais aussi de leurs goûts, les différentes manifestations.

Le Comité des fêtes a en effet pour vocation d'organiser la fête à La Celle Dunoise et d'animer le village en proposant des manifestations festives.

Il comptera à son actif cette année : le vide-grenier, le bal et le feu d'artifice du 14 juillet, la fête d'été, le loto du mois de janvier, deux foires aux livres d'occasion, le marché de noël et un marché nocturne en juillet.

La présidente insiste sur le fait que le Comité des fêtes est une associa-

tion à but non lucratif. Ses ressources proviennent essentiellement du loto et de la restauration qui accompagne chaque manifestation.

Le Comité s'équipe peu à peu. Cette année a vu l'achat d'une machine à hot-dog et d'un barnum. Mais la plupart de son matériel lui est généreusement prêté par des particuliers sympas : buvette, crêpière, friteuse...

Être président(e) du Comité des fêtes demande de solides motivations, une grande disponibilité, le goût des contacts, de l'accueil et surtout celui de la fête. « Il faut être souriante et aimable » nous dit Françoise Demonja.

Les tâches sont nombreuses, avant, pendant et après chaque manifestation et si vous souhaitez faire partie du Comité, sachez qu'il ne vous en coûtera qu'un peu de votre temps, l'adhésion en est gratuite. Votre participation pourra aller du montage, démontage des barnums à la confection d'un gâteau en passant par des tâches très diverses comme installer ou ranger des tables, aider aux courses, à la communication (distribuer des flyers, encoller, planter les panneaux aux entrées des communes), prendre des mesures, tenir un stand, gérer une caisse, vider les frigos, faire la vaisselle ou le ménage, transporter du matériel, etc, etc... Du petit au grand coup de main, tous sont les bienvenus et se passent toujours dans une équipe pleine de joie et de bonne humeur.

Vous l'avez compris, Mme Demonja recrute pour le Comité des fêtes. Les idées et les bras ne sont jamais trop nombreux. Si vous souhaitez en savoir plus, elle vous invite à l'assemblée générale le 31 janvier à 20h30 à la salle de loisirs.

Ghislaine Cerclay



Le marché de noël, organisé par le Comité des fêtes

Inauguration de la MSP rénovée,

C'est en présence d'une centaine de personnes que l'inauguration de la Maison de santé pluriprofessionnelle rénovée a eu lieu le Mercredi 10 Décembre dernier.

Étaient présents les représentants du conseil régional, de la préfecture et de l'agence régionale de santé, de la CPAM, de l'Ordre des Médecins, du Pays de Guéret, de la Com-Com du Pays Dunois, des élus de plusieurs communes, le conseil municipal actuel et le précédent, les employés communaux et des représentants d'associations celloises, les entreprises et l'architecte de la MSP, et le personnel médical, ainsi que d'autres professionnels de santé amis.

Après une visite organisée des locaux, le ruban a été coupé solennellement par le

représentant de l'ARS et par Jean-Marie Sachet qui avait démarré le projet.

Ce projet a été possible, grâce à l'implication des professionnels cellois qui coopèrent quotidiennement dans l'établissement, certains depuis 1986 (rappelons que ce projet communal avait été porté par la municipalité et le maire de l'époque, Henri Lacroq), mais aussi le financement pour 60%, de la Région, de l'ARS, de l'État, et de l'Europe, les 40% restants venant des finances communales grâce à un prêt qui sera remboursé par les loyers.

Le nouveau bâtiment, fonctionnel et plus vaste va permettre d'étoffer

l'équipe et pérenniser une présence médicale sur la commune.

C'est un projet qui sert de modèle à d'autres municipalités ou Com-Com et qui est soutenu avec bienveillance à Limoges par l'ARS, le Conseil Régional et la Mutualité française.



Fête de la lumière



De l'avis général, cette année encore, la fête de la lumière aura été une grande réussite. Ce succès est dû en grande partie au collectif qui s'est occupé des décorations et de la réception d'après concert, ainsi qu'aux musiciens de La Souterraine et de Guéret.

Le collectif était composé de bénévoles, d'élus et d'employés municipaux sans qui rien n'aurait été possible ! Les préparatifs ont débuté dès novembre pour commencer les décorations de la commune, décorations qui furent installées dès le début de décembre pour s'achever par la mise en place des presque 300 bougies le 21 au soir.

Les 30 musiciens étaient issus de 2 formations : L'Ensemble Philharmonique de La Souterraine et l'Harmonie de Guéret qui ont accepté avec gentillesse de jouer bénévolement pour les cellois leur répertoire de Noël. Ils tiennent par notre voix, à remercier La Celle-Dunoise pour l'accueil qui leur a été réservé ainsi que pour le charme de cette soirée. Si vous avez apprécié leur prestation, vous pourrez retrouver ces deux formations, au complet cette fois, soit cinquante musiciens environ, le vendredi 19 juin à l'espace Fayolle à Guéret où ils donneront un concert gratuit de leur répertoire annuel dont le thème cette année, est la musique celtique et de Grande-Bretagne.

Au final, cette soirée restera un excellent souvenir de ces fêtes de fin d'année qui aura, l'espace d'un instant, redonné à tous un regard d'enfant.

Catherine Godin, Alain Serret



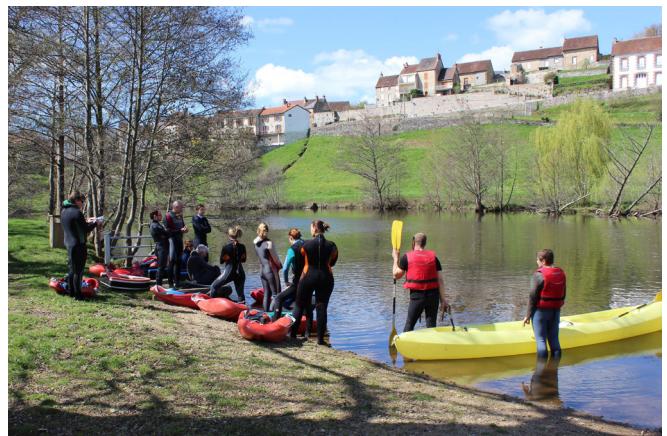
La vie des associations

«ET AU MILIEU COULE LA CREUSE»

Lors de l'assemblée générale du 15 novembre 2014, le président sortant Claude Landos a rappelé les activités de l'année 2014 :

- **La marche hebdomadaire** tous les lundis à 14h, départ du parking de la Bergerie. Fonctionnement satisfaisant depuis plusieurs années.
- **Une marche** sur le thème du patrimoine le 19 janvier a rassemblé 40 randonneurs sur 10 Km.
- Les 26 et 27 avril les «**Journées Univer'Cellé**» avec le marché artisanal, bourse aux plantes en collaboration avec «La Digitale», démonstration de cerf-volant le samedi. Le dimanche, une marche de 10 km, un parcours de VTT et un stage photo l'après midi.
- **Chantier nature** sur une parcelle communale à Cessac, des adhérents se réunissent pour entretenir ce terrain qui sert d'aire de départ pour les randonnées.
- **Activité sports d'eau vive** : nombreuses sorties canoë-kayak et hydro-speed et accueil de clubs amis les 5 et 6 avril: les plongeurs versaillais sur une activité hydro-speed et le 4 mai le club de canoë-kayak de Bourges.
- **Activité photo** : Accueil de l'exposition de «Creusographie» du 7 au 15 juin à la Base de loisirs. 27 septembre et 20 décembre **stages Photo** : rappel des notions de base, sortie prises de vues, retour en salle et projection des images, critiques du groupe et présentations de logiciels de retouche.

Au Conseil d'administration du 20/12, le nouveau bureau est élu : Présidente Geneviève Cavagni et Trésorière Sylvie Ducher.



Pour tout renseignement :

Geneviève Cavagni : 05 55 89 22 20
coulelaceuse@gmail.com

A.C.E. ASSOCIATION CELLOISE D'ENTRAIDE

Au nom des membres administrateurs de l'A.C.E. et moi-même, nous vous adressons nos vœux de joie, bonheur et santé les plus sincères pour cette nouvelle année.

Nous avons été silencieux lors de la dernière édition de la dernière « Passerelle », volontairement puisque notre dernier article n'avait pas été publié entièrement. Cependant nous vous rassurons, nous n'avons pas été inactifs au cours de l'année 2014. Nous allons nous efforcer de présenter, en une page « imposée », nos multiples actions passées et à venir.

Reprendons à partir de juillet. L'exposition de Peinture a été un grand succès, 49 exposants et de nombreux visiteurs sur les quinze jours d'expo. Des contacts ont été pris pour la prochaine qui se déroulera du 12 au 26 juillet 2015. Les peintres amateurs s'activent tous les jeudis après midi et sont très productifs, nous pouvons en accueillir d'autres...

La première vente solidaire spéciale rentrée, le 24 août 2014, dans nos locaux n'a pas rencontré le succès attendu.

Le local du relais lecture situé à l'ancienne bascule a été rendu à la municipalité à sa demande pour ses propres besoins. Le prêt de livres au public se fait désormais tous les jeudis après-midi de 15 à 17 h dans nos locaux, rue des peintres.

Les séances de GYM et ZUMBA depuis la rentrée de septembre rencontrent un grand succès, grâce à l'engouement de nos amies britanniques qui se sont mobilisées ardemment pour que l'activité ZUMBA se mette en place. À ce jour 40 licences ont été prises. Nous les remercions très vivement. **Avis aux amateurs...**

La vente Solidaire de la Toussaint a été bien fréquentée les 1^{er} et 2 novembre. De nombreux articles ont été vendus à des prix très modiques. Il reste encore de quoi mettre à disposition de ceux qui le souhaitent, des vêtements de toutes tailles, pour adultes et enfants. Vous pouvez nous rendre visite à notre permanence les jeudis après-midi à partir de 15 h. Merci à tous les bénévoles...

Et puis en septembre dernier l'A.C.E. a fêté ses 25 ans d'existence, et pour marquer cet anniversaire, l'association a offert à nos anciens pour Noël, un présent composé d'un gâteau « pannetone » et d'une bouteille de mousseux.

Pour clore le chapitre du « passé » le 7 décembre se tenait le **REPAS de NOËL**, 40 personnes y assistaient, il s'est

déroulé dans une joyeuse ambiance, précédé par l'accueil de la Présidente de l'A.C.E. et de Monsieur le Maire, Claude LANDOS, présent qui a offert l'apéritif de bienvenue à l'assemblée présente. Nous lui adressons nos sincères remerciements. Un déjeuner copieux a été servi suivi d'une animation musicale appréciée entraînant Pierre PASCAL dans la chansonnette et Jean-Marie SACHET dans son répertoire de petites histoires drôles. Quelques bouquets ont été remis pour les anniversaires de mariage à trois couples de longue durée. Merci pour cette journée chaleureuse.

Et maintenant... Parlons « Avenir » Prenez vos agendas.

L'A.C.E. organisera LE CARNAVAL le samedi 21 Février 2015 sur le thème du CIRQUE, en coordination avec les enfants de l'école dans le cadre des rythmes scolaires et la collaboration de tous bénévoles qui veulent bien nous aider à la réalisation du char. Si vous êtes disponibles, n'hésitez pas à nous faire connaître au 06 09 75 52 30 vous serez les bienvenus...

Le samedi 14 mars 2015 à 15h se tiendra l'ASSEMBLEE GÉNÉRALE de l'association à la salle polyvalente de la Celle-Dunoise.

Puis enfin, qui d'entre nous n'a pas eu un jour à résoudre un litige avec, un artisan ou un commerçant ou l'administration ou un voisin sans savoir à qui s'adresser, ni connaître les formalités à accomplir ?

Pour répondre au mieux à ces questions, l'A.C.E. qui a pour mission d'apporter une aide concrète aux personnes, organise une **CONFÉRENCE** le lundi 16 mars 2015 de 17 h à 19 h à la salle des loisirs de La Celle-Dunoise.

Animée par : Mme Nathalie COURTOIS, Présidente du Tribunal de Grande Instance de Guéret.

Cette personne exposera l'organisation de la Justice française, les principes fondamentaux du fonctionnement de la justice, les modes alternatifs de règlements aux conflits.

Elle sera accompagnée par Mme Sandrine FOUQUET, juriste au Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) et par Mme Annie RAMEIX, conciliateur de justice près le Tribunal de Guéret...

VENEZ NOMBREUX vous informer. La conférence sera suivie d'un échange autour du verre de l'amitié.

La Présidente : Michèle RAMEIX



TENNIS CLUB CELLOIS

Ce passage majestueux et bruyant d'un vol de grues dans notre beau ciel creusois, m'indique qu'il est grand temps de dresser le bilan de la saison tennistique. Un bilan satisfaisant cette année encore avec 41 cartes et 38 licences délivrées, soit une carte et cinq licences de plus qu'en 2013. De plus, 16 cartes jeunes ont été établies ce qui est le signe du retour de mes chères petites têtes blondes au sein de la famille du Tennis Club Cellois.

Lorsque l'on sait que les jeunes, quelque soit l'activité engagée, sont le garant de l'avenir d'une association, on ne peut que s'en réjouir. Notre nouvelle surface en gazon synthétique, la seule du genre dans le département, y est sûrement pour beaucoup. Le tournoi du mois d'août a été au diapason avec un nombre d'inscrits record, la barre des cinquante joueuses et joueurs ayant été franchie pour la première fois. Le tout agrémenté par la présence d'une assistance fournie tout au long de son déroulement (voir le compte rendu du tournoi dans le numéro précédent de la Passerelle). Enfin, en relation avec le Centre d'animations du Pays Dunois, le Club a accueilli sur plusieurs vendredis après-midis, des élèves de l'école de la Celle Dunoise, qui ont pu goûter, pour la première fois pour la plupart d'entre eux, aux joies du tennis. Peut-être que certaines vocations tennistiques verront le jour après cette expérience initiale.

Parlons du futur maintenant. Pour 2015, à ce jour, seul le tournoi FFT est programmé. Il se déroulera, sauf avis contraire de la Ligue du 7 au 16 août 2015. Souhaitons-lui le même succès que cette année.

Pour terminer, revenons aux dures réalités des cotisations 2015. Du fait de la gestion des licences sur internet, un règlement unique sera à établir à l'ordre du Tennis Club Cellois. Pour les tarifs prenez référence auprès de M. Deuquet ou aux points de vente habituels.

Les cartes et les licences 2015 sont disponibles dès à présent. Je tiens à signaler que le prix des cartes du Tennis Club Cellois est inchangé depuis plus de quinze ans et que l'augmentation n'est que du fait de la Fédération de Tennis qui augmente le prix de ses licenciés de deux euros par an!

Pour avoir un accès au court, chaque joueur laissera sa carte chez l'un des dépositaires de la clé du court et la récupérera à la fin de la partie en restituant la clé. Les dépositaires des clés sont comme l'an dernier: la Bergerie, l'Auberge des Pêcheurs et Domy Coiffure. La délivrance des cartes et des licences aura lieu soit à la mairie, soit chez Patrick Deuquet 10 rue des Pradelles, soit chez Nicolas Deuquet 5 rue des Pradelles.

Rappel très important :

Chaque joueur présent sur le court doit être titulaire d'une carte de Club et d'une licence fédérale de l'année en cours.

Quatre joueurs sur le court = 4 cartes du Tennis Club Cellois + 4 licences fédérales.

Bonne saison tennistique à tous

Le Président Patrick Deuquet

LA GAULE CELLOISE

L'AAPPMA de la Gaule Celloise a fait un bilan partiel de la saison 2014, avant le bilan définitif de l'assemblée générale. Notons que cette dernière a eu lieu le samedi 3 janvier 2015 à 20h 30 à la salle des loisirs.

En 2014 l'empoissonnement a exclusivement concerné le repeuplement des truites. 15000 alevins et truitelles à vésicules résorbées dans le ruisseau des Chantadoux, 1000 truitelles d'automne dans la Grande Creuse entre Fanaud et la Passerelle ont été lâchées. Sans oublier 50 kg de truites portion et 10 kg de grosses truites arc-en-ciel. Pour 2015 il est prévu de reconduire ces différentes opérations.

En ce qui concerne les concours de pêche, malgré les tentatives de renouveau le concours de pêche adulte a été très décevant, seulement 13 inscrits. Il faut trouver des idées nouvelles avec d'autres types de pêches plus actuelles du type endurocarpe ou pêche en float tube. Par contre le concours de pêche pour les enfants sera maintenu, avec peut-être un développement des activités autour de la pêche adaptée aux enfants. La date pourra être le dimanche de la fête de La Celle.

Enfin, l'an prochain il n'y aura plus de carte délivrée manuellement. Tout se fera sur internet. Plusieurs points seront informatisés. La mise en place est en cours et sera dévoilée très prochainement.

Le Président Patrick Deuquet

Manifestations 2015

Dates	Associations	Lieu	Manifestations
Les lundis	Récréation Active	Ancienne cordonnerie	Atelier Patchwork De 14h à 18h
Les lundis toute l'année	Et au milieu coule la Creuse	La Celle Dunoise	Marche RDV parking de la Bergerie 14h
Les mercredis	Bénévoles	Mairie Bureau du Maire	Atelier Informatique à 14h30
Les mercredis	A.C.E.	Salle de Loisirs	Gymnastique De 9h30 à 10h30
Les jeudis	A.C.E.	Salle de Loisirs	Zumba De 18h à 19h
Les jeudis	A.C.E.	Local ACE 21 route des Peintres	Atelier Peinture et relais lecture De 15h à 17h
1 ^{er} et 3 ^e dimanche	Marché paysan	le Bourg place de la Fontaine	Marché de 8h30 à 12h30
24/01/15	Comité des Fêtes Cellois	Salle de Loisirs	Loto à partir de 19h30
25/01/15	Et au milieu coule la Creuse	Salle de Loisirs	Stage Photo de 9h à 12h
31/01/15	Municipalité	Salle de Loisirs	Cérémonie des vœux aux Cellois 15h
31/01/15	Comité des Fêtes Cellois	Salle de Loisirs	Assemblée Générale 20h30
21/02/15	A.C.E.	Salle de Loisirs	Carnaval
14/03/15	A.C.E.	Salle polyvalente	Assemblée Générale 15h
16/03/15	A.C.E.	Salle de Loisirs	Conférence sur l'organisation de la justice française de 17h à 19h
22/03/15 et 29/03/15		Salle polyvalente	Élections départementales
26/04/15	Et au milieu coule la Creuse	Base sports nature	Journée Univer'Celle
12/07/15	Comité des Fêtes Cellois	Vide greniers	Bourg de la Celle-Dunoise